Ville de
MONTGERON

DÉPARTEMENT DE L'ESSONNE
CODE POSTAL 91230

ARRÊTÉ DU MAIRE

N/Réf. PA//IMLP

TEMPORAIRE – N° 25/0303

Interdiction de vente et d'utilisation-Bombes serpentins, mousse à raser, pétards, pendant la Fête du Printemps, le Dimanche 18 Mai 2025.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L. 2212-1 et suivants,

Vu l'Arrêté Préfectoral du 16 octobre 1963 portant interdiction de la vente de pétards et autres pièces d'artifices sur la voie publique,

Considérant les risques physiques à l'encontre des administrés et ceux d'incendie résultant de l'usage des pétards et pièces d'artifices sur la voie publique d'une part et les bruits particuliers de nature à porter atteinte à la tranquillité d'autre part,

Considérant la nécessité de prendre les mesures nécessaires en vue d'assurer l'ordre, la sécurité et la tranquillité publique lors du déroulement de la fête du Printemps le dimanche 18 mai 2025,

Le Maire arrête

Article 1 — Toutes ventes et utilisations de bombes serpentins et de mousse à raser sont strictement interdites pendant la journée de la fête du Printemps, le dimanche 18 mai 2025 de 9h00 à 00h00.

Article 2 — Toutes ventes et utilisations des pétards et autres pièces d'artifices sont strictement interdites sur le territoire de la commune pendant la journée de la fête du Printemps, le dimanche 18 mai 2025 de 9h00 à 00h00.

Article 3 — Ampliation du présent arrêté sera transmise aux personnes suivantes :

- A Monsieur le Commissaire de Police de Montgeron,
- A Monsieur le Directeur de la Police municipale de Montgeron,
- A Monsieur le Chef du centre de secours de Montgeron.

Article 4 — Le Directeur Général des Services ou la Directrice Générale Adjointe des Services de la commune de Montgeron est chargé de l'exécution du présent arrêté

Article 5 — Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours gracieux devant Madame le Maire et/ou d'un recours devant le Tribunal administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Fait à Montgeron, le 30 AVR. 2025

Sylvie CARILLON
Maire de Montgeron
Conseillère régionale d'Ile-de-France

Publication sous forme électronique sur montgeron.fr